

Dix-huitième séance

Mardi 19 juin 2001, 15 heures

Présidence de M. Donato et de M. Parrot

Original espagnol: Le PRÉSIDENT (M. DONATO) — Avant de poursuivre et de conclure la discussion du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général, j'aimerais donner la parole à la Greffière de la Conférence, qui a une annonce à nous faire.

RATIFICATION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE DU TRAVAIL PAR SINGAPOUR ET MALTE

Original anglais: La GREFFIÈRE de la CONFÉRENCE — Les 14 et 15 juin 2001, le Directeur général du BIT a enregistré respectivement les ratifications par Singapour et Malte de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. En ratifiant cette convention, Malte devient l'un des Etats Membres à avoir ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (*suite et fin*)

Original espagnol: Le PRÉSIDENT — Nous passons maintenant à la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original français: M. NIYONGABO (*délégué des travailleurs, Burundi*) — Avant d'entrer dans le vif de mon propos, je voudrais féliciter la Présidente de la 89^e session de la Conférence internationale du travail pour son élection et pour la manière brillante dont elle dirige les travaux de la Conférence.

Qu'il me soit également permis d'adresser mes félicitations à M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, pour son rapport clair, concis et pragmatique sur la réduction du déficit de travail décent ainsi que pour sa brillante direction de l'Organisation internationale du Travail.

Le concept de «travail décent» que M. Juan Somavia a promu et vulgarisé au sein de notre Organisation s'est imposé et est devenu comme un mot d'ordre dans le monde du travail sur pratiquement toute notre planète. Le travail décent est devenu un objectif à atteindre, mais aussi un moyen pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs et même un moyen pour la lutte contre la pauvreté.

Les travailleurs burundais soutiennent sans réserve le programme visant la réduction du déficit de travail décent. Il ne saurait en être autrement, d'ailleurs, puisque le concept de travail décent a été

conçu d'abord et avant tout dans l'intérêt des travailleurs.

Dans mon pays, le Burundi, le déficit de travail décent est malheureusement encore considérable, du fait de la conjugaison de plusieurs facteurs dont le plus important est la crise sociopolitique, laquelle se manifeste par une guerre civile qui fait des ravages depuis bientôt huit ans, mettant en péril la sécurité physique des travailleurs et compromettant gravement la sécurité de l'emploi.

Les quatre objectifs stratégiques conduisant au travail décent sont loin d'être atteints. En effet:

- Comme dans tout pays en guerre, les droits fondamentaux au travail restent un vœu pieux, malgré les efforts des partenaires du monde du travail.
- Le dialogue social tend à s'enraciner mais est compromis par des considérations politiciennes qui prennent le pas sur des impératifs socio-économiques.
- Le plein emploi est gravement compromis par des fermetures d'entreprises suite à la guerre ou encore par le manque de matières premières. Au Burundi, nous avons besoin du travail décent, mais comme l'indique si bien le Directeur général dans son rapport, encore faut-il d'abord que l'emploi soit garanti.
- La protection sociale ne couvre qu'une faible partie des travailleurs burundais, ceux de l'économie informelle en étant encore exclus. A l'initiative de la Confédération de syndicats du Burundi (COSYBU), que je représente ici, et de l'Association des employeurs du Burundi (AEB), le nouveau code de sécurité sociale a été préparé, voté et promulgué. Sa mise en application répondra, j'en suis sûr, à bien des besoins en matière de protection sociale en faveur des différentes couches de la population burundaise.

En plus de ce qui vient d'être dit, l'accès au travail décent est compromis, dans mon pays, par la pandémie du SIDA, la pauvreté et la dette envers les pays développés et les organisations internationales. Les syndicats burundais sont présentement occupés à imaginer des programmes de lutte contre ces fléaux, mais encore faut-il qu'ils bénéficient de l'appui des partenaires nationaux et internationaux.

Malgré toutes ces difficultés, les syndicats du Burundi fondent leur espoir sur un atout indéniable: dans leur ensemble et de par leur nature, la population burundaise en général et les travailleurs en particulier sont très laborieux. Au prix d'un encadrement adéquat et avec l'appui des partenaires internationaux, dont l'OIT, je ne doute pas que nous

viendrons à bout de ces difficultés et verrons le bout du tunnel.

Concernant les travailleurs syndiqués particulièrement, nous demandons spécialement l'appui de l'OIT en matière d'éducation ouvrière et de formation syndicale. Les domaines relatifs aux normes et à la législation, aux techniques de négociation, aux initiatives d'autopromotion et à l'esprit d'entreprise, à la gestion des organisations ainsi qu'aux questions des femmes travailleuses nous préoccupent au premier plan et nos syndicalistes méritent une bonne formation sur ces sujets pour s'imposer davantage en tant que partenaires du monde du travail.

Pour que nos programmes puissent se concrétiser et pour que nos ambitions deviennent réalité, il est une condition indéniable: c'est le retour de la paix et de la sécurité dans mon pays. Aussi exigeons-nous du gouvernement du Burundi et des autres partenaires présentement engagés dans les négociations politiques qu'ils mettent tout en œuvre pour garantir la sécurité physique des citoyens. En faire une priorité, c'est répondre au vœu cher à toute la population en général et aux travailleurs en particulier. C'est aussi permettre aux partenaires du monde du travail d'œuvrer dans la quiétude pour le travail décent. La communauté internationale est également interpellée pour nous aider à retrouver cette sécurité tant recherchée.

Original anglais: M. KLEIN (représentant, Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise) — C'est un grand plaisir pour moi que de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé afin d'exprimer les remerciements de mon organisation pour la qualité des rapports qui nous ont été présentés.

En félicitant le Directeur général et son personnel, permettez-moi de les assurer de notre soutien plein et entier à la poursuite des objectifs qui font partie intégrante du mandat de l'OIT.

La réduction du déficit du travail décent est bien présentée dans le rapport du Directeur général. Effectivement, le concept de travail décent représente un cadre cohérent pour le développement futur des activités de l'OIT. Alors que le travail décent a toujours été au centre des préoccupations de l'OIT, ce nouveau concept innove de différentes manières. D'abord, il tente d'établir et d'ancrer cet objectif dans l'économie mondiale en créant un environnement qui permette aux personnes et aux pays d'avoir leur part des bénéfices de l'économie mondiale. C'est un horizon à long terme, adaptable et qui peut être atteint de manière progressive. En outre, il donne une orientation très claire aux activités et programmes de l'OIT face aux quatre objectifs stratégiques.

Alors que le déficit de travail décent est mondial, son ampleur et ses caractéristiques varient considérablement d'un pays à l'autre et même au sein d'un même pays. En conséquence, le développement de stratégies pertinentes doit tenir compte du contexte social et économique du pays afin de parvenir à un équilibre entre objectif du travail décent et recherche de création d'emplois.

Les réalités du travail décent couvrent une très vaste gamme de situations illustrée par le rapport global «Halte au travail forcé» dont le contenu nous a véritablement semblé très intéressant. Le déni du droit à une dignité humaine n'est pas acceptable et doit être condamné avec la plus grande vigueur. Il est troublant de voir que ces pratiques continuent à exister aujourd'hui

malgré les actions internationales entreprises depuis plus de soixante-dix ans.

A cet égard, le travail forcé est un exemple typique de la justification de la lutte sans merci pour la justice sociale. Les progrès ne sont jamais automatiques. Des retards doivent être pris en compte. Toutefois, les progrès réalisés montrent clairement la validité de l'approche de l'OIT et la mise en œuvre du travail décent confirmera certainement cette situation.

C'est dans cette note d'optimisme que j'aimerais conclure.

Original anglais: M. IRUMBA (délégué gouvernemental, Ouganda) — Je voudrais, par votre intermédiaire, féliciter la Présidente à l'occasion de son élection à la tête de cette auguste assemblée. Je suis convaincu que nos délibérations arriveront à des conclusions positives.

Le Directeur général du BIT, dans son rapport intitulé *Réduire le déficit du travail décent: un défi mondial* souligne l'importance du travail décent, vu non seulement comme un moyen de subvenir aux besoins vitaux et élémentaires, mais aussi comme un élément essentiel pour les choix individuels, le bien-être des familles et la stabilité de la société. Il nous dit dans l'introduction que l'OIT ne peut pas travailler seule. L'OIT ne peut être qu'un catalyseur permettant de susciter une prise de conscience mondiale à l'égard du travail décent. Nous sommes entièrement d'accord avec cette déclaration.

Au cours des dernières décennies, le monde a vécu une période de mutation économique et politique profonde qui s'est accélérée avec le processus de mondialisation et de libéralisation. Cela a légitimement préoccupé les populations du monde entier et surtout posé des problèmes d'inégalités à l'intérieur des pays et entre les pays. Les pays en développement, en particulier les moins développés d'entre eux, ont continué à ressentir le phénomène de marginalisation.

Nous nous félicitons de vues et des objectifs du Directeur général dans ce document sur le travail décent, et nous espérons qu'il mettra tout en œuvre pour stopper la marginalisation de nos pays. Pour que cela puisse se réaliser, il faut que l'on entende le point de vue de tous les partenaires sociaux et que tous soient pris en compte, pays développés comme pays en développement.

Un certain nombre d'éléments importants doivent être revus en détail. J'en citerai quelques-uns: amélioration dans le fonctionnement et la structure du commerce international, dans les systèmes économiques, monétaires et financiers notamment pour assurer un système de prise de décisions internationales — faisant participer tous les intéressés — plus transparent et plus responsable; en particulier, avec la participation des pays en développement. Deuxième élément important: l'impact du commerce international et de l'investissement sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté; enfin, l'impact de la mondialisation sur la création d'emplois. Un autre aspect est la relation entre l'IED et l'objectif de la création d'emplois pour tous. Il faut aussi prendre en compte le lien entre la réglementation des marchés financiers internationaux et la stabilité sociale. Il faut aussi se poser la question de l'impact des programmes d'ajustements structurels sur les perspectives socio-économiques des pays en développement et se demander surtout comment inverser le processus de marginalisation des

pays les moins développés et les intégrer dans l'économie mondiale.

Le déclin des ressources financières en faveur du développement, la dégradation des termes de l'échange, le fait que les pays développés ont limité les accès à leur marché, le poids de la dette, l'analphabétisme, le chômage, l'impact de la pandémie de SIDA sur la population active sont autant de défis que nos pays doivent relever.

Comme le fait remarquer le rapport, les pays africains du sud du Sahara restent parmi les plus pauvres de la planète. Les catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme et les faibles cours des produits de base continuent à peser très lourdement sur nos économies. Il y a aussi le spectre du VIH/SIDA qui menace l'ensemble du continent et qui vient encore grever les ressources humaines et financières.

Il faut absolument entreprendre un travail concerté et exhaustif pour financer un développement garantissant un financement extérieur pouvant compléter l'épargne nationale. La Conférence internationale sur le financement du développement présente une importance capitale.

Nous attendons aussi avec intérêt la mise en œuvre du programme d'action en faveur des pays les moins développés adopté à Bruxelles. Nous espérons que l'OIT incorporera des aspects de ce programme dans ses travaux.

Au niveau national, notre Constitution précise clairement l'importance de la protection et de la promotion des droits de l'homme.

La Constitution nationale a en plus inclus de grands principes tels que la liberté syndicale, le droit d'organisation, la protection contre l'esclavage et le travail forcé, la défense des droits des femmes, la protection des enfants contre l'exploitation et des formes d'emploi dangereuses, le droit des personnes handicapées et la défense des droits économiques.

Les dispositions de la Constitution sont actuellement traduites en textes de lois. L'Ouganda a joué un rôle actif dans l'élaboration et l'adoption de la Déclaration relative aux droits fondamentaux. Nous avons des projets de loi qui permettront à l'Ouganda de mettre sa législation en conformité avec les principes de la Déclaration sur les droits fondamentaux.

Le facteur emploi est essentiel pour le développement économique et la stabilité sociale. Avec une population composée à plus de 50 pour cent de jeunes, il faut vraiment faire un effort sur le front de l'éducation, de la formation et des services de santé en particulier. L'Ouganda a donc mis en place l'éducation primaire universelle.

La politique nationale de l'emploi a vraiment été axée sur les droits fondamentaux. La formation professionnelle est de plus en plus importante dans notre système éducatif.

Le gouvernement de l'Ouganda a ratifié trois conventions de l'OIT liées à la Déclaration, à savoir: la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. Le 28 mai 2001, l'Ouganda a ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973. Il envisage de ratifier les conventions fondamentales restantes.

En conclusion, j'aimerais remercier l'OIT pour son assistance et sa coopération technique fournies, sous

des formes variées, qui ont contribué à la relance économique et au développement de l'Ouganda. Nous sommes également ravis de toute l'aide que nous avons reçue de nos partenaires du développement qui ont financé de nombreuses activités dans le domaine de l'emploi en Ouganda. Je tiens à remercier les Etats-Unis en particulier, qui assurent le financement de nombreuses activités.

En dernier lieu, je tiens à préciser que nous nous sommes engagés à défendre le développement économique et social de notre peuple, et que nous continuerons pour ce faire à travailler en étroite coopération avec l'OIT pour réduire le déficit du travail décent.

M. PARROT (*délégué des travailleurs, Canada*) — J'adresse mes félicitations à la Présidente et aux Vice-présidents pour leur élection à la tête de cette Conférence.

Permettez-moi de féliciter aussi le Directeur général pour son rapport sur les défis que nous nous devons de relever pour réduire le déficit de travail décent. Après avoir écouté nombre d'interventions assis à la tribune, c'est un plaisir d'être enfin debout et de pouvoir partager quelques pensées avec vous.

Je suis content de prendre la parole aujourd'hui au nom des travailleurs et des travailleuses du Canada. Je veux d'abord parler du contexte dans lequel je pense que le débat sur le travail décent lancé par le Directeur général doit se situer. Ce contexte économique et social, qui a fait le sujet de plusieurs interventions au cours des derniers jours, a été marqué par une croissance nette des inégalités économiques et un déficit social grandissant dans tous les pays.

Le Congrès du travail du Canada, pour sa part, a annoncé cet automne le lancement d'une campagne nationale sur la qualité du travail. Nous allons travailler dans les semaines à venir sur le développement d'une série d'indices spécifiques qui refléteront mieux les conditions de vie et de travail pour nos affiliés, au travail d'abord, mais aussi dans leurs communautés. Ceci afin de mieux suivre au cours des années à venir l'évolution de la nature même du travail.

Aussi, je soutiens l'initiative du Directeur général de mettre le «travail décent» clairement à l'ordre du jour. Mais il y a quelque chose qu'on ne peut pas oublier ici dans ce forum. On ne peut pas oublier que le travail décent n'est qu'un rêve lointain pour des millions de personnes et de camarades à travers le monde.

Comment est-ce que des victimes du travail forcé au Myanmar peuvent penser à un travail décent quand les mesures adoptées par cette auguste Assemblée tripartite l'année dernière reste lettre morte? Je crois que même mon gouvernement et les employeurs de mon pays reconnaîtront qu'ils n'ont pas fait beaucoup pour mettre ces bonnes résolutions en vigueur. Vendredi dernier, à Vancouver, au Canada, des travailleuses et des travailleurs accompagnés de gens concernés de la société civile ont manifesté alors qu'une compagnie minière canadienne, dont les activités aident à maintenir le travail forcé, tenait son assemblée d'actionnaires.

Et que dire de la Colombie, par où commencer? Quand l'ambassadrice colombienne au Canada dit publiquement que la violence touche tout le monde de la même façon, alors que les forces paramilitaires disent publiquement cibler les dirigeants syndicaux, comment parler de travail décent?

Et comment parler de travail décent quand les droits fondamentaux sont ouvertement bafoués, quand des décrets présidentiels peuvent annuler le droit de grève pendant des mois? Comme on dit en anglais: *Justice delayed, justice denied*. Ces derniers jours dans mon pays, le gouvernement de la province de la Nouvelle-Ecosse introduisait une loi spéciale visant à mettre fin à la grève des infirmières et des infirmiers, même si les services essentiels étaient maintenus.

Au cours de cette Conférence, nous avons entendu un intervenant prétendre que le droit de grève ne fait pas partie des normes fondamentales. Permettez-moi de dire que ceux et celles qui ont cette prétention se trompent et qu'ils le font délibérément. Ce droit est partie inhérente des droits fondamentaux apparaissant dans nos statuts et repris dans la Déclaration sur les droits fondamentaux et son suivi, tel qu'établi par la jurisprudence sur l'application des conventions fondamentales touchant ces mêmes droits.

Mais plus encore, le droit d'association s'accompagne toujours d'un droit à la négociation collective, lequel, sans droit de grève, est illusoire. Sans droit, il n'y a plus de rapport de force entre les parties, entre les travailleurs et leurs employeurs, ce qui laisse tous les atouts entre les mains des employeurs. Il n'est donc pas surprenant que certains employeurs désirent remettre ce droit en question.

Nous avons un seul message pour les employeurs et les gouvernements qui seraient tentés de suivre cette route. Le droit d'association et de négociation comprend le droit de grève et ce droit n'est pas négociable. Il ne peut faire et ne fera pas l'objet de compromis de notre part. Je voudrais d'ailleurs féliciter les gouvernements du Canada et du Costa Rica, en l'occurrence, pour avoir reconnu ce droit de grève dans l'accord commercial conclu récemment.

Au cours des derniers jours, nous avons beaucoup parlé de travail décent. Certains ont insisté pour que la création d'emplois ait priorité sur le travail décent et sur les droits fondamentaux au travail. En d'autres termes, ils désiraient nous rappeler que le travail à bon marché, l'exploitation des femmes et des enfants et la négation des droits fondamentaux au travail doivent demeurer la norme pour obtenir leurs investissements.

C'est ça qui nous donne que la moitié du monde se voit forcer de travailler dans le secteur informel; c'est ça qui fait que les femmes partout dans le monde continuent à recevoir une rémunération moindre; c'est ça qui fait que la mondialisation maintient les inégalités. C'est justement ça qui nous a donné le déficit de travail décent.

Au Canada et dans les autres pays industrialisés, on nous répète sans cesse que l'on doit être compétitif, que l'on doit réduire nos aspirations ainsi que nos acquis. Dans les autres pays, on leur dit aussi qu'ils doivent être compétitifs s'ils désirent obtenir les investissements. On insiste donc sur le fait qu'ils doivent accepter des emplois où les droits les plus fondamentaux et les règles de santé et sécurité sont pratiquement inexistantes.

Mon organisation, le Congrès du travail du Canada, ne croit pas au protectionnisme. A ceux qui nous accusent de protectionnisme, je dis: vous avez raison sur un point. Nous ne croyons pas que pour briser les inégalités et pour être compétitif on doit sortir nos enfants des écoles pour les faire travailler; qu'on doive ouvrir des zones d'exportation pour que nos

femmes et nos enfants soient exploités dans ces endroits où tous les droits fondamentaux sont pratiquement inexistantes; qu'on doive permettre le travail forcé; qu'on doive perdre nos programmes sociaux.

Bien au contraire, nous croyons au partage des richesses, au partage des emplois, au partage du travail. Mais nous ne croyons pas au partage de la pauvreté, nous croyons plutôt à son élimination. Nous croyons à l'élimination des inégalités, mais nous ne croyons pas que, pour y arriver, on doive choisir le plus bas dénominateur commun. Nous croyons à l'amélioration de la qualité de vie de celles et ceux qui sont au plus bas niveau.

C'est pourquoi le travail décent doit avoir priorité afin que la création d'emplois ne nous donne pas l'égalité dans la pauvreté et l'exploitation, mais plutôt l'égalité dans un travail décent où les travailleuses et les travailleurs peuvent s'épanouir et participer dans leur communauté.

Le libre commerce implique que tous les pays soient régis par les mêmes règles. Le travail décent implique que tous les travailleurs et toutes les travailleuses aient accès aux mêmes droits fondamentaux, reconnus pas tous les Etats Membres de cette Organisation.

Au cours de cette Conférence, nous avons parlé de sécurité sociale. Sans emplois décents, les revenus des gouvernements sont bas et conséquemment la capacité d'avoir les programmes de sécurité sociale nécessaires pour que les travailleurs et les travailleuses, avec ou sans emploi, vivent dans la dignité devient de plus en plus difficile, pour ne pas dire impossible.

Mon organisation dit oui au travail décent, oui à l'épanouissement des travailleurs et des travailleuses à travers le monde. Notre travail ne doit pas seulement être une source de profits pour les entreprises. Il doit nous permettre de subvenir à nos besoins essentiels et de contribuer, par le biais des impôts que nous serons en mesure de payer, à une vraie justice sociale pour tous ces hommes, pour toutes ces femmes, pour tous ces enfants qui vivent dans chacun de nos pays.

Original anglais: M. ZARB (conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, Malte) — L'Union générale des travailleurs de Malte (GWU) a toujours eu la foi dans le dialogue social et elle considère la stabilité sociale comme une condition préalable au développement socio-économique. Nous sommes en réalité l'un des agents pionniers de la création du Conseil maltais pour le développement économique (MCED), composé du gouvernement, des syndicats et des employeurs. Les syndicats sont allés plus loin encore et ont proposé un remaniement de ce Conseil important afin d'y inclure la société civile. Les syndicats ont essayé également de faire pression pour que ce Conseil soit transformé en un organe décisionnel plutôt qu'en un forum de discussions.

Récemment, un accord a été conclu dans ce sens entre les partenaires sociaux au sein du MCED. Cependant, à la surprise des syndicats et des employeurs en colère, le projet de texte législatif présenté au Parlement et visant à modifier le rôle du MCED ne reflétait pas cet accord. Par conséquent, le président du MCED a exprimé la déception du Conseil au Premier ministre, quant à la manière dont les propositions des partenaires sociaux ont été complètement écartées du nouveau projet de loi.

A la lumière de ces événements, notre syndicat va intensifier ses efforts, pour que le MCED soit trans-

formé en un organe qui puisse véritablement bénéficier à toutes les couches de la société et qui laissera une bonne place au dialogue social.

Nous sommes également préoccupés du fait que le gouvernement se dit en principe favorable au dialogue, mais qu'en réalité les événements montrent l'inverse. Il est incroyable que le gouvernement, au lieu de s'engager dans un véritable dialogue social, mène les partenaires sociaux en bateau.

En outre, mon syndicat est préoccupé par le recours de plus en plus courant aux forces de sécurité afin d'entraver des actions revendicatives tout à fait légitimes. Nous en avons nous-mêmes été victimes, puisqu'en août 1999 la police et l'armée ont été appelées afin de réprimer durement notre mouvement de grève mené en toute légitimité. A l'époque, nous avons demandé une enquête à l'OIT; l'enquête a été menée et l'OIT a prié le gouvernement de ne pas obstruer les activités syndicales. L'OIT a également demandé au gouvernement maltais de négocier plutôt que de s'affronter aux syndicats. Récemment, malheureusement, le gouvernement a choisi d'ignorer cet avis et une fois de plus les forces de sécurité ont mis fin à des manifestations syndicales. Notre syndicat consacre son énergie à promouvoir et non pas à menacer la paix sociale. Même dans les situations qui donnent lieu à des conflits sociaux, nous essayons toujours de promouvoir de nouvelles manières d'éviter l'instabilité sociale.

Mon syndicat est tout à fait conscient des conditions de travail dégradantes qui sont imposées à un certain nombre de travailleurs non syndiqués; j'ai d'ailleurs exprimé notre préoccupation dans mon message du 1^{er} mai où je me référais aux conditions épouvantables et aux salaires de misère des immigrants illégaux, des travailleurs étrangers, surtout dans l'industrie de la construction et du tourisme. Nous considérons cela comme une nouvelle forme d'esclavage et nous nous sommes engagés à combattre à fond ce type de situation. J'ai le plaisir de pouvoir vous dire que nos préoccupations ont trouvé un écho positif dans les médias et que nous avons réussi à sensibiliser l'opinion à ces injustices au travail.

Notre syndicat, depuis sa naissance, a toujours été aux avant-postes du combat contre toutes les formes d'exploitation. Nous soutenons toute lutte contre l'exploitation, où qu'elle se déroule, que ce soit des travailleurs traditionnels, des femmes ou des enfants. Actuellement, nous participons à la campagne internationale de la CISL qui consiste à mettre fin au travail des enfants. Nous sommes heureux maintenant de voir que le gouvernement de Malte a signé la semaine dernière la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et nous pensons que le moment est venu pour que le mouvement syndical international prenne des mesures pratiques afin de combattre toutes les formes de travail des enfants et de travail forcé. Notre syndicat sera de cette lutte-là également.

Original anglais: M. JENNINGS (représentant, Union Network International) — J'interviens au nom de l'UNI qui représente 15 millions d'adhérents affiliés à 1 000 syndicats dans 150 pays.

Nous nous félicitons de la très grande franchise du rapport sur le déficit de travail décent. Celui-ci est une réalité pour des millions de personnes. Trop de gens n'ont pas accès à un travail décent, à des soins de santé décents, à un traitement décent contre le SIDA, à une

éducation décente et à un traitement décent sur le lieu de travail. Le déficit de travail décent signifie qu'il y a une inégalité de traitement et de chances entre hommes et femmes.

Le rapport fait apparaître que nous vivons dans un monde où les conditions de travail peuvent être effectivement très indécentes. Le rapport sur le travail forcé révèle l'étendue de ce problème auquel il n'y a qu'une seule solution: l'abolition.

Nous sommes aussi témoins d'une concentration de la richesse entre les mains d'un nombre de plus en plus restreint de sociétés. Mais le pouvoir rend arrogant. Au mois d'avril, Marks and Spencers a décidé de fermer tous ses magasins hors du Royaume-Uni. Le personnel a été prévenu dix minutes avant la déclaration officielle. Au Royaume-Uni, l'UNI et le TUC ont organisé une manifestation à Londres et notre action a entraîné un revirement de position de la part du gouvernement britannique et l'élaboration d'un projet de directive européenne sur les droits à l'information et à la consultation.

Cela permettra peut-être d'influer sur les décisions des entreprises. Il n'est pas étonnant de voir des réactions hostiles contre la mondialisation lorsque le personnel dévoué d'une société reçoit un tel camouflet, alors même que le personnel dirigeant s'octroie des augmentations à la mesure des compressions salariales qu'il impose.

En République démocratique de Corée, des centaines de syndicalistes sont emprisonnés chaque jour. L'un des nôtres, Lee Yong-Deuk, est membre de notre Conseil exécutif et il est à la tête du syndicat du secteur financier. Quel est son crime? Avoir protesté contre la fusion de deux institutions financières. De quoi l'accuse-t-on? D'avoir interféré avec le bon fonctionnement de la compagnie en question. Quelle fut la peine prononcée? Deux ans et demi de prison. Nous condamnons cette violation des normes de l'OIT de la part du gouvernement coréen. Nous demandons que Lee soit libéré ainsi que tous les syndicalistes emprisonnés en République démocratique de Corée.

L'OIT doit prendre une position plus ferme contre ces abus, exactement comme elle le fait vis-à-vis de la Birmanie. Les associations syndicales à vocation mondiale comme l'UNI interrogent les compagnies menant des opérations en Birmanie. Leurs réponses sont souvent vagues mais tant qu'il n'a pas été mis fin au travail forcé, ces sociétés devraient quitter le pays. Elles devraient investir dans une Birmanie nouvelle et démocratique. De la même manière, la Colombie est la capitale mondiale du crime contre les syndicalistes. Nous condamnons ces assassinats et nous saluons le courage des travailleurs colombiens. Nous lançons un appel à l'OIT pour qu'elle intervienne pour que cessent ces actes meurtriers. La République démocratique de Corée, la Birmanie, la Colombie, autant de pays où les droits sont bafoués. Mais qu'en est-il de la nouvelle économie? L'UNI a comme but la création de syndicats dans ce secteur. Nous avons lancé des campagnes dans tous les centres d'appel qui sont les nouveaux lieux d'exploitation de la main-d'œuvre dans les sociétés de téléphone mobile, parmi les professionnels des techniques de l'information et les jeunes travaillant dans le secteur de l'économie «Dot Com». Les actions de la nouvelle économie se sont effondrées et des milliers de personnes ont perdu leur emploi. Beaucoup ont été expulsées de force avec une hâte indécente de leur bureau entre deux officiers du service de sécurité et se sont retrouvées dans la rue

dix minutes plus tard. Par le biais de réunions de masse, d'organisation en ligne et de nouveaux services, les syndicats affiliés à l'UNI, de la Californie à Benjabre, montrent qu'ils peuvent s'organiser. Bill Gates a découvert la philanthropie mais il demeure farouchement opposé à la création de syndicats. Jeff Bezos est un champion du commerce électronique mais ses innovations ne vont pas jusqu'aux relations industrielles et Amazon refuse d'appliquer les conventions de l'OIT en matière de liberté syndicale.

Comme il serait utile que le Directeur général de l'OIT puisse apposer la nouvelle affiche de l'OIT dans tous les bureaux de Microsoft et d'Amazon! Dans certaines entreprises, nous ne pourrions même pas entrer. Wal-Mart est la plus grande chaîne de magasins de détail au monde et emploie plus d'un million de personnes. Or, aux Etats-Unis, les leaders syndicaux ne peuvent entrer dans ces magasins. Ils ne peuvent même pas se garer sur le parking. En Asie, les leaders syndicaux sont soumis à un harcèlement permanent comme dans la banque Panin en Indonésie.

Il n'y a donc pas de possibilité décente d'organiser les travailleurs. Nous voulons avoir la possibilité décente d'entrer en contact avec les travailleurs, à la fois directement face à face, sur le lieu de travail, et en ligne.

Pour résoudre le problème du déficit de travail décent, l'OIT doit porter son message dans les salles de Conseil d'administration des entreprises qui devraient toutes respecter les normes de l'OIT et sa déclaration sur les multinationales. L'OIT doit avoir une action plus musclée dans ce domaine. L'un des moyens serait de renforcer ses activités sectorielles. Nous avons déjà décidé d'instituer un dialogue social mondial dans le secteur du commerce, le plus grand employeur du secteur privé dans le monde. Il faut absolument que l'OIT trouve les ressources nécessaires à cette fin pour multiplier ces structures dans tous les secteurs. Nous avons signé des accords globaux avec certaines sociétés mais cela ne veut pas dire que nous soyons toujours d'accord avec ce que font les entreprises. Ainsi, nous avons signé un accord avec Telefonica mais nous ne pouvons pas accepter les pertes d'emploi annoncées au Chili, nous n'acceptons pas cette manière de procéder et nous avons demandé à la compagnie de retirer ses projets. Nous nous félicitons du pacte mondial de Kofi Annan, mais seules un tout petit nombre de sociétés ont signé et le mécanisme de suivi est inadéquat. Le silence d'un si grand nombre d'entreprises est éloquent quant aux responsabilités qu'elles sont prêtes à assumer. L'absence de dialogue au plan mondial entre syndicats et entreprises ajoute, je le crains, au déficit de travail décent.

Pour conclure, au mois de septembre, l'UNI va organiser son premier congrès mondial et notre thème sera l'action mondiale de l'UNI pour les travailleurs de la nouvelle économie. La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation dont la création est projetée devrait avoir pour objectif de donner la priorité aux travailleurs en leur assurant un travail décent.

Nous avons l'intention de continuer notre campagne pour que la transparence règne à l'OMC et que les travailleurs puissent s'asseoir à la table des négociations et discuter des liens entre commerce, respect des normes du travail et emploi, de l'annulation de la dette des pays en développement, du respect des droits fondamentaux par les gouvernements et par toutes les entreprises et de la garantie d'un travail décent par l'emploi.

Nous souhaitons continuer notre coopération avec l'OIT pour atteindre l'objectif universel d'un travail décent partout et pour tous.

Original anglais: M. GOODLEIGH (délégué des travailleurs, Jamaïque) — Je remercie le Directeur général de son rapport sur le travail décent. Je me vois obligé de faire des remarques sur le climat dans lequel nous devons atteindre cet objectif. Mais tout d'abord, au nom de la Confédération des syndicats de la Jamaïque, au nom du Congrès du travail des Caraïbes, je remercie le bureau régional des Caraïbes de l'OIT, qui a son siège à la Trinité-et-Tobago. L'équipe multidisciplinaire continue de fournir de précieux services aux partenaires sociaux de la région. Elle a apporté sa vision, sa créativité et son dévouement. Elle fait honneur à l'OIT et à la région.

L'environnement économique, social et politique dans lequel l'OIT et ses partenaires sociaux essaient de créer le travail décent est en pleine mutation.

L'économie mondiale est en transition, c'est-à-dire que l'on est passé de l'ère industrielle, où la main-d'œuvre produisait des biens et des services, à une nouvelle ère, où les logiciels et autres matériels informatiques remplacent de plus en plus la main-d'œuvre, notamment dans l'agriculture, dans les processus de fabrication et dans les services. C'est une ère où toutes les notions de propriété, de production, de gestion, de location, de franchise, de constitution de réseaux et de travail sont repensées. C'est là que nous voyons converger les deux forces de la mondialisation, à savoir l'évolution technologique et la rationalisation, un concept politique et commercial, et tout cela a des incidences sur le marché mondial du travail. Ces évolutions ont donné lieu à un débat intensif sur la question de savoir quelles sont les politiques du marché du travail les plus appropriées. Il existe en la matière deux écoles de pensée.

Nous avons, par exemple, les néolibéraux qui veulent déréglementer le marché du travail en arguant du fait que les réglementations ont des effets de distorsion, entravent la croissance économique et inhibent la faculté d'adaptation. Ils insistent en outre sur la détérioration des salaires et des conditions de travail. Nombre d'entre nous pensions que cette optique était en discrédit. D'abord parce que rien ne prouve le bien-fondé de telles idées. Au contraire, les éléments abondent pour corroborer le fait qu'il n'y a pas opposition entre les droits civils et politiques, notamment les droits syndicaux et les droits de l'homme, d'une part, et la performance économique et sociale, d'autre part. Fondamentalement, ce qu'ils préconisent c'est plus d'éducation, plus de formation, une réglementation du travail qui mette l'accent sur l'adaptabilité, et une protection des travailleurs. Il faut aussi observer les normes fondamentales de l'OIT, et il faut un bon filet de sécurité pour les travailleurs touchés par la rationalisation et la mondialisation. C'est une évidence qui s'impose avec le temps, c'est la démarche qu'il faut suivre et c'est la mieux adaptée aux nouvelles circonstances.

Le Conseil d'administration de l'OIT, en reconnaissant la valeur ajoutée de cette approche, a créé en 1995 un Groupe de travail sur les politiques relatives à la révision des normes. Cet événement a, semble-t-il, redonné de l'ardeur aux néolibéraux parmi nous. Et s'inspirant de leurs croyances traditionnelles, ils veulent mettre à mal le système de conventions de l'OIT et ses normes. Ils sont aussi agacés par le fait que le

système de conventions de l'OIT comporte un élément de «force exécutoire». Ils cherchent à remplacer les normes de l'OIT par des codes de conduite, des chartes de bonne conduite et des recommandations relatives à une protection minimale.

Toutes ces mesures semblent s'apparenter à une sorte de «gentleman agreement» librement consenti entre les partenaires sociaux, les multinationales et les ONG.

L'hypothèse serait la suivante: l'humanité a atteint des niveaux de sagesse quasiment parfaits, et l'oppression, l'exploitation, le crime, le travail des enfants, l'appât du gain, la destruction de l'environnement, l'esclavage, la guerre ont été abolis. Nous savons tous que les progrès technologiques du siècle dernier ont été remarquables, mais on ne peut pas en dire autant de la volonté politique et des institutions sociales. C'est un paradoxe que les partisans des codes, des chartes et des recommandations minimales, soutiennent pleinement l'OMC et ses normes universelles de commerce ainsi que sa capacité à les faire respecter en recourant aux sanctions. En ce qui concerne les syndicats des Caraïbes, les droits commerciaux, les droits de l'homme et les droits syndicaux sont indivisibles. Il nous faut être vigilants à l'égard des conventions de l'OIT et du processus de révision, et nous, dans les Caraïbes, nous appuyons le contrôle exercé par le Conseil d'administration concernant les conventions de l'OIT, mais nous sommes contre l'idée de les mettre à mal et de les remplacer par des codes de conduite ou des recommandations relatives à des protections minimales. Si nous voulons atteindre les objectifs du travail décent, nous devons protéger ces normes fondamentales du travail.

Original anglais: M. HOFF (délégué des employeurs, Norvège) — Nous nous retrouvons à nouveau au mois de juin à la Conférence internationale du Travail.

Cette fois-ci, nous célébrons une dizaine d'années de ce que nous pourrions appeler des conditions de travail normales, et ce après l'époque du pouvoir communiste.

Les chefs et leaders soviétiques, ainsi que leurs amis, n'aimaient pas l'OIT et le tripartisme. Ils étaient d'ailleurs très sceptiques particulièrement à l'égard des employeurs et ils n'ont jamais complètement accepté le fait que l'OIT devrait donner un soutien égal au capital.

En fait, leur manque d'enthousiasme n'était pas injustifié vu que dès le début, c'est-à-dire en 1919, l'OIT avait été utilisée pour montrer au monde qu'il y avait des options plus attrayantes que le paradis rouge des travailleurs.

Ces conflits d'intérêts entre l'Est et l'Ouest ont fait longtemps partie de nos vies, en tout cas jusqu'au moment où la guerre froide a perdu tout sens.

Au cours de ces dix dernières années, l'OIT est finalement devenue une organisation normale, ce qui signifie que les trois groupes se rapprochent des conditions de travail égales. L'ordre du jour, aujourd'hui, est composé, comme il se doit, de questions ayant trait à la politique sociale, au marché du travail, à la coopération technique et aux droits de l'homme.

Cependant, il y a toujours des délégués parmi nous et même des membres du personnel qui n'ont pas encore perçu la compétence particulière de cette tierce partie, c'est-à-dire les employeurs. Bien des projets sur le terrain en pâtissent car les employeurs sont

écartés. Dans des domaines comme la formation, la santé, l'environnement, l'emploi, la coopération de base, il devrait être tout à fait évident que l'OIT doit se procurer les compétences là où elles se trouvent. Je crois qu'il faut maintenant remiser l'arrogance d'antan et la conviction que seuls les fonctionnaires peuvent accomplir des miracles.

Un autre syndrome correspondant subsiste d'ailleurs à l'égard des conventions de l'OIT; cette attitude malheureuse de lutte et d'affrontement devrait être désormais considérée comme périmée. Nous aurions tous avantage à tenter de promouvoir des négociations de qualité avec un seul objectif: parvenir à un accord.

A mon sens, les travailleurs sont mieux servis par des solutions qui recueillent le soutien des trois groupes, des décisions concertées étant alors mises en œuvre de manière loyale et quotidiennement sur le lieu de travail. Une telle coopération sera beaucoup plus gratifiante que des politiques à courte vue, d'affrontements et de triomphes après les votes, à la Conférence internationale du Travail. Dans ce dernier cas, nul ne devrait s'étonner si les gouvernements et les employeurs mettent ces conventions au placard avec la ferme intention de les oublier. Formons l'espoir que les tendances favorables qui se sont dessinées au cours des années quatre-vingt dix et au début de ce siècle s'accroissent et si tel est le cas, il y a tout lieu de croire que les employeurs adopteront une attitude favorable.

M. RASMY (*vice-ministre du Travail et des Affaires sociales, République démocratique populaire lao*) — Au nom de la délégation du gouvernement de la République démocratique populaire lao, j'aimerais tout d'abord exprimer le grand honneur et le plaisir de participer à la présente session de la Conférence internationale du Travail. Je voudrais aussi exprimer nos sincères félicitations à M^{me} A. Sto. Tomas pour son élection à la présidence de cette session de 2001, laquelle, nous espérons, sera conclue par de grands succès.

La présente session de la Conférence marque une étape importante de la progression de notre institution vers le nouveau siècle plein de défis au processus de développement et d'amélioration du monde du travail dans le cadre de la mondialisation. Elle a ainsi une signification importante pour les pays Membres de l'OIT, qui concentrent leurs efforts pour résoudre leurs problèmes sociaux et du travail, exacerbés par la crise économique de ces dernières années, et pour améliorer les capacités des forces de travail de manière continue et systématique, en vue d'assurer leur développement économique et d'établir des conditions favorables à la progression vers le nouveau millénaire, où le développement technique et technologique évolue rapidement.

Le gouvernement de la République démocratique populaire lao présente ses félicitations à l'Organisation internationale du Travail pour ses efforts continus en vue d'établir des orientations adéquates pour le développement de la gestion et de l'administration du travail, ainsi que pour ses initiatives visant à apporter des solutions aux différents problèmes liés à la protection des droits fondamentaux et à la sécurité et à la santé des travailleurs dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture, en recourant à des techniques et technologies modernes. Un tel événement était sans précédent.

Depuis quelques années, le gouvernement de la République démocratique populaire lao fait porter ses efforts sur l'élaboration d'un plan directeur de développement socio-économique à court et long termes. Ce plan vise à éliminer la pauvreté de la population des régions éloignées et à améliorer progressivement leurs conditions de vie.

L'année dernière, en tant que Membre de l'OIT, la République démocratique populaire lao a continué à s'acquitter de ses obligations, en coopérant avec les experts du BIT à la mise en œuvre des programmes de limitation du travail des enfants et d'élimination de la traite des femmes et des enfants. Nous avons commencé à mettre en place un système de sécurité sociale pour les entreprises privées. Ce système en est actuellement à sa première phase, couvrant ainsi les unités de travail employant plus de 100 travailleurs, alors que la réforme du système applicable au secteur public est en cours de réalisation. Nous continuerons à étudier les possibilités de mise en application et, éventuellement, de ratification des normes internationales en la matière, suivant les conditions concrètes du moment.

L'OIT nous apporte actuellement une assistance en matière de formation du personnel dans le secteur du travail et des affaires sociales en vue de protéger la sécurité et la santé des travailleurs et de consolider et d'améliorer progressivement l'application de la législation et de l'administration du travail.

La République démocratique populaire lao remercie l'Organisation internationale du Travail et les pays amis pour le soutien, la coopération et l'assistance qu'ils lui ont apportés. Nous espérons que l'Organisation internationale du Travail maintiendra sa présence en vue d'approfondir sa connaissance des capacités de travail de notre pays et de nous apporter, si nécessaire, son assistance technique afin de nous aider à franchir sans trop de difficultés le seuil de la mondialisation.

Depuis quelques années, le gouvernement de la République démocratique populaire lao se concentre, conjointement avec les pays de l'ANASE, sur la mise en application des projets importants portant plus spécifiquement sur le développement des ressources humaines visant à assurer un emploi pour tous et à réduire la pauvreté.

La République démocratique populaire lao, se reliant à la position des pays membres de l'ANASE, demande à l'OIT de rechercher des solutions raisonnables aux problèmes en suspens concernant le Myanmar.

Nous souhaitons de grands succès à la présente session de la Conférence internationale du Travail.

M^{me} LUKIANA MUFWANKOLO (*ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, République démocratique du Congo*) — C'est avec une satisfaction particulière que nous voudrions, au nom du gouvernement de la République démocratique du Congo ainsi qu'à celui de la délégation tripartite, forte de 20 personnes qui m'accompagnent, féliciter chaleureusement M^{me} A. Sto. Tomas, Présidente de la Conférence internationale du Travail et les deux Vice-présidents pour leur élection bien méritée à la tête de cette 89^e session ainsi que pour la compétence avec laquelle ils conduisent les travaux.

Pour la République démocratique du Congo, cette session du début du XXI^e siècle est un forum de l'espoir pour la promotion du travail dans le monde.

C'est pourquoi nous saisissons cette opportunité pour exprimer nos vives félicitations à M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, pour son rapport combien riche en enseignements ainsi que pour les efforts qu'il ne cesse de déployer depuis sa nomination afin de renforcer la présence et le rôle de l'Organisation internationale du Travail.

En effet, dans mon pays, la sagesse populaire stipule que «le travail c'est le papa, le travail c'est la maman». C'est dire que c'est le travail qui procure la satisfaction des besoins de base, à savoir santé, nourriture, logement, etc.

De ce fait, notre souhait ardent est qu'en ce tournant de l'histoire, le monde accorde au BIT des capacités d'intervention proportionnelles à cette place centrale du travail dans la vie de l'homme et de l'humanité. La République démocratique du Congo souscrit à contribuer à cet effort dans la mesure de ses possibilités.

Certes, comme nous le savons tous, ce ne sont pas toutes les formes du travail qui épanouissent l'homme. C'est là toute l'importance du rapport du Directeur général qui a retenu notre particulière attention au regard des mesures à prendre aux fins de faire du travail décent une réalité nationale dans une économie mondialisée.

Le gouvernement de la République démocratique du Congo souscrit pleinement à l'éventail des mesures préconisées car celles-ci permettent de réduire le grand déficit du travail décent et d'augmenter les possibilités d'établissement d'un socle social, base de tout développement économique durable et équitable pour l'élimination de la pauvreté, surtout de la misère, ce triste lot que l'humanité traîne encore en ce troisième millénaire.

Nous sommes d'avis que le concept de travail décent qui draine un écho très fort au sein de nos populations reflète l'aspiration de millions d'hommes et de femmes en Afrique et dans le monde soucieux d'accéder à un emploi productif dans des conditions de liberté, d'égalité, de sécurité, de dignité et de solidarité pour un monde à visage plus humain.

La présente session se tient à un moment très crucial de l'histoire de notre pays où la volonté d'éliminer les obstacles au progrès est plus que jamais manifeste.

La situation socio-économique dramatique que traverse la République démocratique du Congo, parce qu'aggravée par la guerre d'agression injuste que nous subissons depuis bientôt trois ans, est perceptible à travers les dysfonctionnements observés dans tous les secteurs clés de la vie nationale. Il s'agit notamment de: la détérioration des termes d'échange et l'arrêt des investissements; la fermeture de plusieurs entreprises et le ralentissement de la production; la suppression massive des emplois et l'aggravation du taux de chômage; le ravage de l'agriculture, secteur résorbant près de 80 pour cent de la main-d'œuvre; le déplacement massif des populations du fait de la guerre d'agression et l'extermination de la main-d'œuvre avec des chiffres nationaux et internationaux dépassant les deux millions de personnes; enfin, la grande faiblesse du niveau de couverture social et la modicité des prestations sociales.

Cependant, nous devons préciser que ce tableau, quoique sombre, est loin de plonger le gouvernement dans une attitude fataliste et défaitiste. Il est plutôt déterminé à s'armer de plus de courage et d'ingéniosité pour rechercher ensemble avec ses partenaires les voies et moyens susceptibles de relever les innombrables

bles défis qui se dressent encore sur le chemin de la reconstruction nationale et de la croissance.

Il est encouragé en cela par notamment le fait que les chances de développement du pays demeurent encore intactes eu égard à ses nombreuses ressources du sol et du sous-sol ainsi que sa main-d'œuvre abondante et qualifiée à l'intérieur et à l'extérieur du pays, capable de transformer ces richesses en facteurs de développement.

C'est pour se donner la chance de traduire toutes ces potentialités en travail productif et décent, base de l'amélioration des conditions de vie des populations, que le gouvernement s'emploie à donner un signal fort et concret par les actions suivantes: tout d'abord, une ouverture active au monde menée par le Président Joseph Kabila lui-même; ensuite, un assainissement énergétique de l'environnement macroéconomique pour promouvoir la production; en troisième lieu, la mise en œuvre d'un programme de renforcement du dialogue social avec notamment la signature d'une convention avec les syndicats du secteur public, le lancement des travaux du Conseil national du travail sur la révision du Code du travail et l'examen du SMIG demandé par les employeurs et travailleurs du secteur privé, la mise en place d'un cadre de concertation permanente ainsi que le lancement des tribunaux du travail et du commerce pour garantir les droits des requérants; quatrième, le soutien à l'action normative de l'OIT comme instrument indispensable pour faire du travail décent une réalité, avec l'annonce ce jour de la ratification par la République démocratique du Congo de sept conventions fondamentales de l'OIT. Il s'agit de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, la convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971, la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Le dépôt officiel de ces instruments aura lieu demain auprès du Directeur général du BIT, suivi d'un point de presse pour contribuer davantage à la sensibilisation.

Le cinquième effort est le soutien ferme aux objectifs de l'OIT, en dépit des contraintes budgétaires que la République démocratique du Congo connaît, et ce par le règlement au cours de cette session d'une bonne partie des arriérés de ses contributions au budget de l'OIT, ainsi que la prise en charge d'une forte délégation avec un effort partiel ou symbolique pour aussi bien les employeurs que les travailleurs.

A ce rendez-vous important, la République démocratique du Congo, quoique gravement sinistrée par la guerre d'agression, est résolue à véhiculer de l'espoir. Aussi, lançons-nous un vibrant appel aux hommes et aux femmes de bonne volonté, aux organismes bilatéraux et multilatéraux ainsi qu'aux Etats épris de paix pour apporter leur précieux concours à notre pays dans un partenariat concerté et mutuellement avantageux, en vue de nous permettre de relever les grands défis qui se posent. Mon gouvernement sollicite particulièrement l'appui des programmes, tels que BIT/PRODIAF, Job's for Africa et IPEC, pour consolider les efforts amorcés par le gouvernement et les partenaires sociaux.

D'ores et déjà, nous remercions sincèrement tous ceux qui nous prêtent main-forte pour l'amélioration de la situation qui pointe maintenant dans la République démocratique du Congo.

Permettez-moi enfin de dire un mot sur les autres questions importantes inscrites à l'ordre du jour des présentes assises.

La République démocratique du Congo, ayant non seulement une vocation mais également d'énormes potentialités agricoles, adhère totalement aux propositions formulées en faveur de l'adoption d'une convention et d'une recommandation sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, afin de mettre fin à la marginalisation dont les travailleurs du secteur agricole sont l'objet.

La question relative à la promotion des coopératives présente également pour nous un grand intérêt. En effet, le mouvement coopératif constitue déjà une réalité spontanée de par la volonté de la population soucieuse de s'organiser sur cette base solidaire.

C'est pourquoi le gouvernement de mon pays soutient sans atermoiements la nécessité de protection du mouvement coopératif par notamment la définition d'un cadre institutionnel approprié.

La question de la sécurité sociale constitue dans notre pays une préoccupation majeure dans tous les milieux. Plusieurs activités ont été menées afin de définir un cadre pour la mise en place d'un système de renforcement de la protection sociale.

De plus, un projet de renforcement du système de protection sociale articulé autour de la réhabilitation du régime général de sécurité sociale et sur la réforme globale, en vue de l'extension de la couverture sociale, principalement auprès de la population majoritaire et active du secteur informel, a été initié avec le concours du PNUD et du BIT. Ce projet, qui a été arrêté faute de financement, mérite d'être remis en chantier.

Pour terminer, l'expérience récente de la République démocratique du Congo nous recommande d'inviter tous les acteurs du monde du travail à œuvrer pour la paix dans le monde, sans laquelle tout effort de travail décent serait vain. Notre espoir est que la présente session pose un jalon déterminant dans notre marche commune vers le progrès social dans cette économie mondialisée.

Original anglais: M. KYRITSIS (délégué des travailleurs, Chypre) — Deux jours avant la conclusion de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail, il est un peu tard pour souhaiter plein succès aux travaux de la Conférence ou féliciter la Présidente à l'occasion de son élection. Néanmoins, nous la félicitons, ainsi que ses collègues, pour avoir parfaitement coordonné les débats de cette importante conférence.

Tout d'abord, je vous transmets les chaleureuses salutations de la population de Chypre qui attend avec impatience les résultats de cette conférence.

Je commencerai mon intervention en vous disant à quel point nous sommes satisfaits de pouvoir participer à l'élaboration et à l'adoption par le Bureau international du travail d'un programme d'activités en faveur du travail décent.

Le «travail décent» est un objectif ambitieux qui répond aux attentes des travailleurs parce que tant à l'échelon national qu'à l'échelon international, il appelle l'attention des hommes politiques sur les problèmes réels des travailleurs, qui, comme en témoignent

les déclarations faites par d'autres syndicalistes, ne cessent de s'aggraver.

Le travail décent est un objectif ambitieux. De ce fait, les travailleurs et leurs organisations syndicales se posent plusieurs questions et se demandent notamment s'il existe une réelle volonté de mettre en œuvre ce travail décent. Les questions que se posent les travailleurs ne sont pas le résultat de réflexions arbitraires. C'est le résultat d'une expérience quotidienne qu'ont les travailleurs de tous les pays du monde où un modèle de développement économique néolibéral a été imposé et appliqué avec une logique incomparable.

Vous serez d'accord avec moi pour dire que le travail décent c'est d'abord la protection du droit au travail. Malheureusement, nous avons toutes les raisons de remettre en question les déclarations sur l'élargissement de l'emploi et sur la création de bonnes conditions de travail puisque les mesures prises — privatisation, déréglementation des relations professionnelles — conduisent des millions de personnes au chômage, à la pauvreté et à la marginalisation sociale. Dans quelle mesure pouvons-nous être optimistes et croire que le point de vue social prévaudra en politique, ce qui est indispensable pour la réussite des activités en faveur du travail décent, alors que nous vivons une période où les problèmes ne cessent de s'accumuler et où les travailleurs se retrouvent face à des institutions sociales qui ne cessent de se déliter?

C'est justement pour cette raison que nous croyons que l'objectif de ce programme pour le travail décent ne pourra être atteint que dans la mesure où il sera lié à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques économiques et sociales qui promeuvent la justice sociale, qui visent à éliminer les inégalités sociales et qui placent au centre de leurs préoccupations le bien-être de l'homme et non les intérêts des économiquement puissants. Le mouvement syndical, avec ses luttes, sa mobilisation, sa participation, a un rôle fondamental à jouer en la matière.

Le titre du rapport du Directeur général du BIT *Réduire le déficit de travail décent: un défi mondial* implique que la responsabilité ne saurait se limiter à un cadre national restreint mais plutôt à la dimension internationale du défi à relever. Le développement de l'interdépendance économique des Etats fait que nous devons traiter ce problème au niveau international. Toutefois, les institutions du système international, comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce, sont-elles à même de donner les bonnes réponses à ces questions? Est-ce que la mondialisation sous sa forme actuelle est un processus qui peut préserver le travail décent, comme le Directeur général le voit dans son rapport?

Je crains que la réponse ne soit négative. Beaucoup de collègues qui m'ont précédé à cette tribune disent que, dans la plupart des cas, leurs gouvernements prennent des mesures qui vont à l'encontre des intérêts de la main-d'œuvre soit parce qu'ils suivent les conseils des organismes susmentionnés soit parce que ces derniers font pression sur eux en ce sens. Ces organes, avec leurs mesures d'austérité et leurs programmes d'ajustement structurel, ainsi qu'avec les conditions en matière d'échanges commerciaux mondiaux qu'ils imposent, servent les intérêts de multinationales et renforcent la dépendance des pays pauvres vis-à-vis des pays riches. En conséquence, si l'on veut atteindre les objectifs de travail décent, il faut créer un

environnement institutionnel international favorable, qui soit fondé sur la solidarité et conforme aux principes fondamentaux de notre programme d'activités.

Je voudrais aussi parler du rapport complémentaire soumis par le Directeur général sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Nous relevons avec satisfaction que l'OIT ne reste pas indifférente à la violation inhumaine et continue des droits de l'homme, des droits des travailleurs palestiniens et des droits du peuple palestinien en général, perpétrée par le gouvernement israélien. Nous exhortons l'OIT à poursuivre son effort dans ce domaine jusqu'à ce que le gouvernement israélien respecte le droit international et les droits des travailleurs palestiniens.

Nous sommes également horrifiés et indignés par le fait que des organisations paramilitaires en Colombie continuent d'assassiner et de terroriser nos collègues syndicalistes. Nous estimons que l'OIT devrait intervenir à ce sujet. Première étape: il faudrait établir une commission d'enquête, et j'appuie la requête qui a été faite à cet égard par d'autres collègues au cours de cette session de la Conférence.

Cela fait vingt-sept ans d'affilée que l'on parle de cette question de travail décent. Et si l'on rencontre des obstacles, ce n'est pas uniquement à cause de faits économiques et sociaux. Malheureusement, c'est aussi parce qu'une partie de Chypre est occupée par les troupes turques. Malgré les résolutions de l'ONU, la Turquie s'oppose, depuis 1974, à la réunification de notre pays. Elle empêche les réfugiés de retourner chez eux et les prive de leurs biens et de leur travail. La situation dans laquelle se trouvent les travailleurs chypriotes turcs est extrêmement difficile. La mise en œuvre d'un programme d'assimilation et d'annexion à la Turquie des terres occupées mène les travailleurs chypriotes turcs à la misère et les contraint à émigrer pour échapper à la mobilisation qu'on leur impose par la force ou le terrorisme.

Je terminerai mon intervention en formulant le vœu que les délibérations de cette Conférence soient couronnées de succès et qu'elles contribuent ainsi à améliorer le sort des travailleurs.

Original espagnol: M. ESPAÑA SMITH (*délégué des employeurs, Bolivie*) — Le Directeur général a de nouveau pris comme sujet de son rapport à la Conférence la stratégie du travail décent. Il s'agit d'un document d'excellente qualité, raison pour laquelle je tiens à remercier le Directeur général et à le féliciter. Je déplore toutefois que le document ait été distribué si tardivement.

Les employeurs boliviens partagent la perception du travail décent tel qu'il est défini par le rapport du Directeur général: une activité productive, effectuée dans des conditions précises, prévoyant un filet de protection permettant le plein épanouissement humain, social et personnel. Ce concept est, sans aucun doute, une aspiration pour nous tous, c'est-à-dire les différents partenaires représentés ici, une aspiration que nous devrions tous faire nôtre et à la réalisation de laquelle nous devrions tous œuvrer. Dans ce but, un ensemble de politiques et d'actions tripartites est nécessaire, tout d'abord pour combler le fossé de l'emploi, lequel constitue le principal déficit constaté actuellement. C'est ce que montrent les indices actuels du chômage et du sous-emploi, en particulier pour les pays en développement, comme le mien: aux besoins des entreprises et de l'économie nationale face aux

impératifs de compétitivité dans un monde globalisé s'ajoute dans nos pays une crise économique très aiguë.

C'est pourquoi, dans le monde réel, il faut donner la priorité à la création et au maintien de l'emploi — de l'emploi tout court. Comme le dit le Directeur général «il ne peut y avoir de droits des travailleurs sans travail.»

C'est dans cette optique que la Confédération des entreprises privées de Bolivie considère l'emploi comme un élément essentiel des choix de politique économique qu'elle défend depuis longtemps auprès de la société bolivienne et du gouvernement national. Nous sommes en effet convaincus que l'équilibre macroéconomique, bien qu'indispensable, n'est pas suffisant et qu'il faut en plus des politiques microéconomiques de soutien, favorisant la création d'entreprises et le développement sain des entreprises du secteur formel. Tel est le moyen le plus efficace de créer des emplois productifs assortis d'une protection sociale.

Nos propositions défendent aussi la mise en place de programmes pour l'emploi temporaire, financés par des fonds publics et privés pour faire face aux situations d'urgence, jusqu'à ce que l'emploi se rétablisse avec la croissance et la normalisation de la conjoncture économique.

Dans le cadre de cette stratégie de développement de l'emploi, il convient de bien cerner et de bien identifier les obstacles à la création des postes de travail, que ces obstacles soient dus à une réglementation trop rigide ou obsolète, à des charges sociales excessives ou aux complications de la bureaucratie.

Nous sommes également préoccupés du fait qu'il n'y a pas de mécanismes protecteurs pour la population de plus en plus nombreuse qui travaille dans le secteur informel. Compte tenu de la crise économique qui sévit actuellement en Bolivie, ce secteur a grossi démesurément et il représente pratiquement 50 pour cent de la population active du pays. Nous sommes prêts à contribuer à la recherche de mesures et d'actions destinées à protéger ce secteur, mais il est important de faire la distinction entre le secteur informel qui peut se justifier, c'est-à-dire les travailleurs indépendants qui créent leur propre emploi, à titre transitoire, avant de trouver un emploi formel, et les situations totalement irrégulières où les employeurs recrutent des travailleurs au noir. Il est très important de bien faire cette distinction parce que nous ne voulons pas voir s'installer un secteur informel qui se livrerait à des irrégularités et pénaliserait les employeurs du secteur formel. La meilleure solution c'est de tout faire pour formaliser le secteur informel.

Nous relevons également une autre idée qui apparaît dans le rapport et qui met l'accent sur la formation, et je cite: «pour améliorer l'employabilité et réduire l'insécurité des jeunes, des femmes et d'autres groupes de population». Dans ce sens, les employeurs boliviens, grâce à leurs organisations professionnelles, qu'elles soient de niveau national ou régional, ont élaboré et financé toute une série de programmes et d'activités de formation qui interviennent de diverses manières et à divers niveaux. Il y a d'abord la formation de la main-d'œuvre dispensée en institut et financée uniquement par le patronat et qui compte des établissements dans tout le pays, c'est l'INFOCAL.

Il y a une autre entité (PROCAL) qui gère un programme d'accès à la formation technique, une autre

IDEA qui s'occupe de la formation des cadres moyens et deux universités (UPB et UPSA).

J'en terminerais en disant que nous nous félicitons de ce que l'ordre du jour de la Conférence comprenne le sujet important de la sécurité sociale en vue d'une discussion générale. Cette discussion a permis d'incorporer les conclusions qui seront proposées en plénières.

Ces conclusions revêtent un caractère ouvert. Elles comportent un critère de flexibilité et n'écartent pas les possibilités qu'offre un système modernisé qui, sans affaiblir le caractère d'accès universel et de protection globale, répond aux diverses possibilités et dimensions économiques des diverses régions et pays. Nous pensons que, faisant preuve d'un caractère transparent, d'une compréhension mutuelle et d'un véritable esprit de dialogue social, notre Organisation est bien placée pour agir dans ce sens.

Original espagnol: M. DE ARBELOA (conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Venezuela) — Au nom de la Fédération vénézuélienne des chambres et associations du commerce et de la production, organisation la plus représentative des employeurs vénézuéliens, je me joins à ceux qui vous ont félicité, Madame la Présidente et les autres membres de ce bureau, pour cette élection.

Depuis sa naissance, il y a plus de cinquante ans, FEDECAMARAS s'est toujours engagée et s'est identifiée aux orientations et objectifs définis par le Directeur général, l'ambassadeur Juan Somavia, dans son rapport sur le travail décent. Le climat social qui existe au Venezuela depuis plus de quarante ans de démocratie témoigne d'une paix sociale exemplaire et constructive, qui est fondée sur un dialogue et une compréhension commune des objectifs pour le bien du pays, qui rapprochent les travailleurs et les employeurs vénézuéliens. Ainsi, notre organisation, FEDECAMARAS, poursuivra ses efforts afin que le travail décent soit une réalité pour tous les Vénézuéliens.

Cependant, il y a lieu de noter que l'on peut aspirer à élargir les objectifs tout à fait louables du travail décent, mais cela seulement sur la base d'un emploi productif, lequel suppose la plus grande liberté en ce qui concerne les droits de l'homme et la Déclaration de l'OIT de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail. D'autres éléments sont également indispensables, notamment un véritable dialogue social qui débouche sur des résultats tangibles, un tripartisme dynamique et opportun ainsi que le plus grand respect pour les principes de la liberté syndicale, la liberté d'association, pour la négociation collective, les conventions collectives et les consultations tripartites, conformément aux conventions nos 87, 98 et 144, que notre pays a souverainement ratifiées.

En conclusion, nous autres, employeurs vénézuéliens, réitérons notre engagement de rester fidèles aux principes et orientations de base qui sont les nôtres et que nous partageons avec l'organisation internationale des employeurs, notre organisation faitière, de garder foi en l'idée que c'est en continuant de croire en la liberté et en l'initiative privée et de les défendre qu'ensemble nous parviendrons le plus vite à améliorer la qualité de vie de la population, obligation qui incombe tant aux travailleurs qu'aux employeurs et aux gouvernements.

(M. Parrot prend place au fauteuil présidentiel)

Original espagnol: M. MARTÍNEZ (*délégué des employeurs, Honduras*) — Je saisis cette occasion qui m'est offerte pour féliciter la Présidente à l'occasion de son élection et saluer de façon respectueuse et fraternelle toutes les délégations présentes à cette 89^e session de la Conférence internationale du Travail. Je le fais au nom de l'organisation faîtière de l'entreprise privée du Honduras que je représente à cette Conférence en tant que délégué titulaire.

Je tiens également à féliciter le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, pour la façon dont il a su aborder tous les concepts profonds qu'il développe dans son rapport. Son idée est de soutenir un effort visant à promouvoir un environnement socio-économique qui permette d'atteindre des objectifs positifs à l'avenir, s'agissant de réduire le déficit de travail décroit et de combattre le travail forcé en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Ces recommandations sont formulées à titre d'exemple pour les secteurs productifs et pour les pays Membres de l'OIT. Elles sont comme un flambeau qui devra éclairer le chemin qu'ont pris à tort, en matière de négociations, d'analyse et de pactes, certains pays qui, alors que nous venons d'entrer dans le XXI^e siècle, n'ont toujours pas réussi à comprendre et à mettre en pratique la véritable philosophie du tripartisme telle qu'elle apparaît dans la Déclaration de Philadelphie de 1944.

Si je dis tout cela, c'est que malgré tous les efforts déployés dans le rapport du Directeur général, et malgré la teneur du rapport VI sur la sécurité sociale, qui a beaucoup inspiré le groupe des employeurs pour élaborer un document à soumettre au Conseil d'administration, nous pensons que c'est ce document — approuvé au niveau tripartite — qui pourrait servir d'instrument de base pour créer des commissions spéciales et programmer des visites dans les pays qui en auraient besoin.

Au cours de cette étude et des consultations que nous avons tenues à propos du document sur la sécurité sociale, nous avons été confrontés à des incohérences dans le comportement des gouvernements de certains pays — et malheureusement, mon propre pays se trouve parmi les pays dont je parle

A l'heure actuelle, il est important d'analyser à fond ce dossier et de réfléchir de façon positive pour surmonter les obstacles que rencontrent, sur le chemin de la mondialisation, les pays en développement. Les secteurs productifs et les gouvernements doivent affronter ces problèmes ensemble. Je dois dire que nous devons reconnaître, à notre grand regret, que dans notre pays, le secteur employeur n'a pas pu jouer son rôle de concertation avec le secteur des travailleurs à propos de la réforme de la loi sur la sécurité sociale. Celle-ci vient d'être approuvée par le pouvoir législatif de notre pays et promulguée par son pouvoir exécutif, et ce au détriment des intérêts économiques des employeurs et dans un sens qui gêne en particulier les petites et moyennes entreprises.

Dans ce cas-là, nous estimons avec regret que notre pouvoir législatif a violé l'accord conclu avec le secteur des travailleurs, car, selon cet accord, les réformes de la loi sur la sécurité sociale doivent être promulguées, en tenant compte des principes, des accords et des points de vue adoptés à la fois par les employeurs et les travailleurs. Il n'en a pas du tout été tenu compte, et la réforme a été promulguée en des termes qui n'avaient pas été convenus.

Une telle attitude remet en cause la philosophie de base du tripartisme que défend l'OIT, philosophie qui est contenue dans les principes et droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration de Philadelphie. Cette Déclaration est la pierre angulaire de la défense des intérêts et des droits inaliénables des travailleurs comme des employeurs dans les économies des secteurs productifs des pays Membres de l'Organisation internationale du Travail.

Le secteur des employeurs du Honduras déplore ce qui s'est passé, et nourrit malgré tout l'espoir que le gouvernement saura faire amende honorable, car avec la décision qui a été prise, nous n'avons pas d'autre choix que de faire entendre notre voix, avec respect, mais très fermement, pour dénoncer la façon dont cette loi a été approuvée.

En effet, si nous voulons atteindre la prospérité, si nous voulons renforcer nos économies, si nous voulons servir les intérêts de la communauté tout entière, il nous faut abandonner les égoïsmes stériles et dépolitiser les institutions, et ensemble, nous préparer un avenir meilleur, animés par le désir de renforcer la paix, de préserver l'harmonie et de raviver la fraternité.

Original anglais: M. VONGDARA (*délégué des travailleurs, République démocratique populaire lao*) — Au nom de la Fédération syndicale lao, j'ai le plaisir de participer à cette 89^e session de la Conférence internationale du Travail. Je remercie très sincèrement l'OIT, ainsi que M. le Directeur général, de nous avoir invités à cette Conférence très importante. Nous remercions également M^{me} A. Sto. Tomas et nous la félicitons à l'occasion de son élection à la présidence de cette Conférence.

Cette Conférence revêt une grande importance à tous égards: activités des travailleurs à l'échelon international, amélioration des règlements et des textes de loi qui concernent ces domaines. Là, l'OIT est très efficace. Les gouvernements, les travailleurs et les employeurs engagent leur responsabilité pour que l'environnement et les conditions de travail et le développement social soient appropriés. Cette Conférence prend donc à bras-le-corps toute une série de problèmes.

L'OIT est l'Organisation tripartite qui entreprend un certain nombre d'activités pour améliorer le rôle et les droits des travailleurs. Elle œuvre à ce que les travailleurs dans le monde entier soient protégés et que leurs droits et intérêts légitimes soient garantis. Récemment, la fédération syndicale lao s'est efforcée de s'acquitter de ses obligations en la matière, et nous souhaitons nous rallier à tout ce qui se fait et qui vise à protéger les droits et intérêts légitimes des travailleurs, à leur assurer l'éducation, la formation et l'amélioration de leur situation.

Je remercie chaleureusement l'OIT pour toute l'aide apportée à la Fédération syndicale lao. Nous avons eu des fonds pour la formation dans le domaine de la protection des travailleurs, destinés aux responsables syndicaux du Laos, pour les informer et leur permettre de comprendre le rôle de l'OIT, les lois et les règlements du travail concernant la protection des droits et intérêts légitimes des travailleurs, ainsi que leurs obligations vis-à-vis de leur pays.

Au début de l'année 2001, la délégation de la Fédération syndicale lao a participé à un séminaire OIT/ANASE sur les syndicats et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au tra-

vail, qui s'est tenu du 10 au 12 janvier à Djakarta en Indonésie.

À l'heure actuelle, la Fédération syndicale lao a mis au point des projets pour les zones rurales, pour améliorer la situation économique des familles d'agriculteurs et encourager la production agricole selon les capacités de chaque secteur. La Fédération syndicale lao connaît la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973. Nous connaissons également la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et l'action immédiate en vue de leur élimination. Simultanément, nous œuvrons pour la mise en valeur des ressources humaines pour que les personnes qui travaillent dans ce domaine acquièrent connaissances et compétences.

Prochainement, la Fédération syndicale lao portera son attention sur l'amélioration de son rôle dans le domaine de la formation, l'éducation et la protection des droits et intérêts légitimes des travailleurs du Laos et des travailleurs du monde.

Pour finir, au nom de la Fédération syndicale lao et au nom des travailleurs, je remercie très chaleureusement l'OIT, ainsi que M^{me} la Présidente, de nous avoir octroyé toute cette aide et toute cette hospitalité. Je souhaite que vos efforts et les efforts des travailleurs du monde entier soient couronnés de succès.

Original espagnol: M. CHACÓN DIAZ (délégué des employeurs, Cuba) — J'aimerais me joindre également aux félicitations qui ont été adressées à la Présidente pour son élection à la tête de cette assemblée. Je suis content de vous informer que, malgré les problèmes économiques liés au blocus global auquel mon pays doit faire face depuis plus de quarante ans, les objectifs et les principes avancés par l'OIT, notamment en ce qui concerne le travail décent, sont encore une réalité palpable aujourd'hui pour tous nos travailleurs et employeurs. Dans un pays où le premier commandement est le respect de la dignité pleine et entière de l'homme, le travail décent découle naturellement de la justice générale que l'on maintient et défend avec ardeur.

Les employeurs cubains, qui ont comme premier impératif de gérer une entreprise avec efficacité, ont également une responsabilité dans le dialogue social avec les syndicats et le gouvernement et dans la création de nouveaux emplois qui permettent à nos travailleurs de maintenir et d'améliorer, de la meilleure manière possible, les acquis sociaux qu'ils ont pu obtenir grâce à la révolution. Ainsi, nous avons la responsabilité, à la demande de l'Etat, et sous son contrôle, de former les travailleurs et de les orienter vers des emplois qui leur permettront de vivre et de progresser convenablement. Ainsi, le perfectionnement de la gestion d'entreprise, qui est notre stratégie actuelle, donne des résultats extrêmement encourageants.

L'absence d'inégalités et de discrimination de tout type et la vigilance de tous les partenaires sociaux face à ce type de manifestation nous ont permis de faire face à ce processus sans traumatisme social grave.

La protection de la femme, l'égalité de ses droits et l'interdiction totale, par conviction et par humanisme, de toute forme de travail des enfants sont des conquêtes dont nous sommes extrêmement fiers à titre d'employeurs et à titre d'êtres humains.

Tout cela n'a été possible que parce que l'Etat joue encore son rôle en ce qui concerne la législation, et qu'il contrôle des fonctions qui lui sont propres

comme l'éducation, la santé, la sécurité sociale notamment.

Il ne semble pas possible d'atteindre les objectifs du travail décent si les gouvernements et les employeurs souscrivent à des politiques néolibérales en enlevant à l'Etat ses fonctions et ses prérogatives.

Si la mondialisation creuse le fossé entre les pays riches et les pays pauvres, les gouvernements et les employeurs de ces derniers ne pourront jamais instaurer les conditions nécessaires pour que leurs travailleurs disposent d'un travail décent tel que demandé par l'OIT.

S'il n'est pas mis fin aux causes de la misère, de la faim et des maladies, il n'y aura ni dialogue ni amélioration possible. Sans travail réel, mesures concrètes, convictions véritables et programmes pratiques qui se substituent à la rhétorique, à la superficialité et à la bureaucratie, il n'y aura jamais de véritables progrès, d'égalité ou de justice.

Original espagnol: M. ECHAVARRÍA SALDARRIAGA (conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Colombie) — Au nom des employeurs de la Colombie, je tiens à féliciter la Présidente ainsi que les autres membres du bureau de leur élection.

Ainsi que nous le faisons depuis de nombreuses années, nous autres chefs d'entreprises et employeurs colombiens tenons à redire notre engagement à l'égard des principes et des droits fondamentaux du travail. Nous y voyons un impératif éthique et nous sommes d'ailleurs convaincus que, sans ces principes, il ne saurait y avoir ni paix ni bien-être social.

De ce fait, nous voulons apporter tout notre appui aux initiatives qui visent à préserver ces principes, surtout si elles viennent d'une institution comme l'OIT. Nous voyons d'un œil très favorable la décision prise par l'Organisation de désigner un envoyé spécial du Directeur général en Colombie. Nous pensons qu'il s'agit d'une contribution très positive à la solution des graves problèmes qui nous assaillent.

Nous souhaiterions même que l'OIT établisse à Bogotá un bureau permanent qui lui permettrait de mieux comprendre la réalité fort complexe de la Colombie et, par ailleurs, faciliterait le dialogue entre les partenaires sociaux. Cela est d'autant plus important que notre pays traverse un moment particulièrement difficile, du fait d'un conflit interne complexe qui se prolonge, dont les causes et les acteurs sont très divers, et qui fait des victimes dans tous les secteurs.

C'est ce conflit interne, et non la politique du gouvernement, qui explique les actes de violence commis à l'encontre de dirigeants syndicaux, actes que nous condamnons avec la plus grande énergie.

Nous, les chefs d'entreprise et les employeurs colombiens, qui sommes aussi victimes de ce conflit, sommes convaincus que sa solution réside dans la négociation politique. C'est la raison pour laquelle nous avons apporté notre appui résolu au processus de paix entamé entre le gouvernement et les groupes dissidents.

Il y a bien des aspects sur lesquels nous devons travailler. Il faut renforcer les institutions, en particulier les institutions chargées de faire respecter la justice pour mettre un terme à l'impunité et pour tarir les ressources qui entretiennent le conflit, entre autres choses. Pour atteindre ces différents objectifs, la compréhension et l'aide de la communauté internationale sont nécessaires. Cette dernière doit contribuer à la solution et non au problème. C'est pourquoi nous

estimons que la nomination d'une mission d'enquête pour la Colombie, outre qu'elle ne soutiendrait pas les efforts déployés par le gouvernement et la société civile, ne ferait qu'exacerber le conflit.

Nous invitons tous les participants à cette 89^e session de la Conférence internationale du Travail à nous aider dans notre quête de la paix.

Original anglais: M. TETABEA (*ministre du Travail, de l'Emploi et des Coopératives, Kiribati*) — Je salue la Présidente et tous les délégués ici présents, au nom du gouvernement de Kiribati, pays du Pacifique, qui a vu le premier lever de soleil du nouveau millénaire.

Je félicite la Présidente, ainsi que les Vice-présidents, à l'occasion de leur élection à la Présidence de cette 89^e Conférence internationale du Travail, et ce au nom du gouvernement de Kiribati. Encore une fois, j'ai toute confiance en eux.

Malheureusement, je viens juste d'arriver à Genève. Je suis là seulement depuis lundi soir en raison de la session parlementaire dans mon pays. De ce fait, je n'ai pas pu entendre les interventions des brillants orateurs qui m'ont précédé dans cette enceinte.

Néanmoins, les délégués du gouvernement présents depuis le début de la 89^e session m'ont tenu au courant de l'évolution des débats.

Kiribati vient tout récemment de devenir Membre de l'OIT. Kiribati n'a encore officiellement ratifié aucune convention, telle que la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, ou la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957.

Néanmoins, tous ces textes sont plus ou moins repris dans notre législation; par exemple, l'ordonnance sur l'emploi, la loi sur l'organisation des syndicats et des employeurs (Trade Union and Employer's Organization Act) et le code des relations professionnelles.

Les conventions susmentionnées ont été ratifiées par le gouvernement du Royaume-Uni lorsqu'il occupait Kiribati. A ce moment-là, nous étions connus sous le nom d'îles Gilbert. C'était avant l'indépendance en 1979. Conformément au règlement de l'OIT, Kiribati doit tout simplement confirmer qu'il accepte les obligations découlant de la ratification de ces textes, sans modification.

Avant de pouvoir entreprendre cette démarche très importante, Kiribati a décidé de passer en revue les conventions ainsi que sa législation pour s'assurer que celle-ci est en harmonie avec les conventions.

Ma délégation, qui est arrivée à Genève avant moi, a procédé à des consultations avec les fonctionnaires du BIT, au sujet de la procédure requise en vue de la ratification des quatre conventions en question.

Concernant les autres conventions fondamentales, telles que la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, des mesures positives ont été prises pour assurer la ratification desdites conventions.

Lors de la première réunion tripartite des mandants de l'OIT qui a suivi l'adhésion de Kiribati à l'OIT, un accord a débouché sur un plan d'action dans ce domaine, lequel prévoit notamment des mesures destinées à ratifier les conventions fondamentales.

S'agissant de l'exigence de fournir des rapports, Kiribati n'a pas encore soumis de rapports comme prévu, en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Toutefois, mon gouvernement estime que c'est une priorité, et le rapport qui doit être soumis en 2001 est en cours de préparation.

De même, mon ministère a déployé des efforts considérables pour créer des systèmes internes qui lui permettent de répondre aux demandes d'information que nous recevons chaque année de l'OIT. Il faut relever cependant que nos possibilités en matière de préparation de rapports restent modestes. Mon ministère et les autres mandants n'ont pas beaucoup d'expérience dans la présentation de rapports à l'attention de l'OIT. Il faudrait ainsi demander au BIT de bien vouloir nous octroyer son aide, non seulement dans ce domaine, mais aussi dans d'autres secteurs essentiels pour le développement et liés à l'édification de la nation.

Il est également important de souligner ici les progrès réalisés en vue de la création d'un forum tripartite, qui reflète la politique établie de l'OIT. Une commission, composée de représentants du gouvernement et d'organisations d'employeurs et de travailleurs, a été créée afin de préparer des projets de textes qui intégreraient les principes fondamentaux dans la législation. Cette commission a proposé, entre autres, la création d'un groupe industriel tripartite appelé «Industrial Tripartite Maneaba» dont l'objectif est de promouvoir la compréhension mutuelle et la coopération entre les pouvoirs publics et les organisations d'employeurs et de travailleurs. D'ailleurs, le travail sur ce projet se poursuivra après le retour des délégués au pays.

La ratification des quatre conventions fondamentales que j'ai déjà mentionnées (29, 87, 98 et 105) devrait avoir lieu avant la fin de l'année, ou alors au début de l'année prochaine. Pour le reste des conventions fondamentales, la ratification aura lieu une fois les formalités nécessaires achevées.

Mon gouvernement est parfaitement conscient du fait que la mondialisation s'introduit dans notre pays où l'industrie est sous-développée et la situation de l'emploi précaire. Dans la région Pacifique, l'accord régional de libre-échange (PARTA) est dans la phase finale de négociation et son adoption est prévue au Forum des îles du Pacifique, au mois d'août. Nous ne pouvons pas arrêter le cours de la mondialisation, mais aider les citoyens de mon pays reste la priorité de mon gouvernement, bien qu'il soit prêt à suivre le chemin de la mondialisation.

Conformément à la classification géographique de l'OIT, mon pays fait partie de la région Asie-Pacifique. Je relève cependant, avec regret, que l'attention que porte l'OIT au Pacifique est moins importante que celle qu'elle accorde à l'Asie, par exemple. Je sais bien que nos amis de l'Asie sont plus nombreux, que leur industrie est plus développée et que l'accès au bureau régional est plus facile alors que pour le Pacifique, il n'existe que quatre pays Membres. Nous sommes moins développés et moins nombreux. Je remercie le Bureau du BIT de Suva qui nous a beaucoup aidés. Il ne faut cependant pas oublier que nous avons des problèmes spécifiques qui requièrent une plus grande attention et des activités locales plus importantes. Et c'est cette requête que je voudrais adresser au Directeur général.

Je conclurai en disant que nous sommes un nouveau Membre dans cette Organisation internationale.

Et nous espérons pouvoir travailler ensemble, au sein de cette institution internationale afin d'améliorer le sort de tous les peuples et bien sûr, celui des citoyens de Kiribati.

Puis-je vous offrir ici cette devise sacrée de mon pays qui se traduirait ainsi: que la santé, la paix et la prospérité se répandent sur nous tous.

Le PRÉSIDENT — La discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général est maintenant terminée. Je déclare la séance levée.

(La séance est levée à 17 h 15.)



Vote par appel nominal sur la résolution concernant les arriérés de contributions de la République centrafricaine
Record vote on the Resolution concerning the arrears of contributions of the Central African Republic
Votación nominal relativa a la resolución sobre las contribuciones atrasadas de la República Centroafricana

Pour/For/En Pro: 239
Contre/Against/En contra: 3
Abstentions/Abstentions/Abstenciones: 3
Quorum: 272

Pour/For/En Pro: 239

<i>Afrique du Sud/South Africa/Sudáfrica</i> NDEBELE, Mr. (G)	<i>Bahreïn/Bahrain/Bahrein</i> ESSA, Mr. (G)	<i>Canada/Canadá</i> ROBINSON, Ms. (G) MACPHEE, Mr. (G) PARROT, Mr.(T/W)
<i>Algérie/Algeria/Argelia</i> LOUHAIIDIA, M. (G) RAÏS, M. (G)	<i>Barbade/Barbados</i> SIMMONS, Mr. (G)	<i>Cap-Vert/Cape Verde/Cabo Verde</i> ALVES LOPES, M. (G) SPENCER, Mme (G) BARBOSA FERNANDES, M. (E)
<i>Allemagne/Germany/Alemania</i> WILLERS, Mr. (G) KLOTZ, Mr. (G) HEINZEMANN, Mr. (E)	<i>Bélarus/Belarus/Belarus</i> KOLOS, Ms. (G) MALEVICH, Mr. (G)	<i>Chili/Chile</i> BERG MONASTERIO, Sr. (E)
<i>Angola</i> N'GOVE LUSSOKE, M. (G) TIAGO GOMES, M. (E) PEDRO GARCIA, Mme(T/W)	<i>Belgique/Belgium/Bélgica</i> CLOESEN, M. (G) VANDERVEKEN, M. (G) DA COSTA, M. (E)	<i>Chine/China</i> LI, Mr. (G) ZHANG, Mr. (G) YAN, Ms. (E) XU, Mr.(T/W)
<i>Arabie saoudite/Saudi Arabia/Arabia Saudita</i> AL-MANSOUR, Mr. (G) ALHADLAQ, Mr. (G) AL-SIMAEEL, Mr. (E) AL-HAJRI, Mr.(T/W)	<i>Bénin/Benin</i> AGUESSY, Mme (G)	<i>Colombie/Colombia</i> ECHAVARRIA SALDARRIAGA, Sr. (E)
<i>Argentine/Argentina</i> SPAGHI, Sr. (E)	<i>Botswana</i> SEBELE, Mr. (G) MOJAFI, Mr. (G) DEWAH, Mr. (E) MONYAKE, Mr.(T/W)	<i>République de Corée/Republic of Korea/República de Corea</i> YI, Mr. (G)
<i>Australie/Australia</i> BRODRICK, Mr. (G) DREVER, Mr. (G)	<i>Brésil/Brazil/Brasil</i> MACHADO, Mr. (G) GOMES DOS SANTOS, Ms. (G) DONATO, Mr. (E)	<i>Croatie/Croatia/Croacia</i> HORVATIC, Ms. (E)
<i>Autriche/Austria</i> ZIMMERMANN, Mr. (G) DEMBISHER, Ms. (G) ARBESSER-RASTBURG, Mr. (E) GREIF, Mr.(T/W)	<i>Burundi</i> NDUWAYO, M. (G) NZISABIRA, M. (E) NIYONGABO, M.(T/W)	<i>Cuba</i> LAU VALDÉS, Sra. (G) HERNÁNDEZ OLIVA, Sra. (G)
<i>Bahamas</i> DEAN, Mr. (G) SYMONETTE, Mr. (G) ARNETTE, Mr. (E)	<i>Cambodge/Cambodia/Camboya</i> THACH, Mr. (G) KEO, Mr. (G) VAN, Mr. (E) CHUON, Mr.(T/W)	<i>Danemark/Denmark/Dinamarca</i> ADLER, Ms. (G) HESS, Mr. (G)
	<i>Cameroun/Cameroon/Camerún</i> MBAPPE EPANYA, M. (G)	<i>République dominicaine/Dominican Republic/República Dominicana</i> CUELLO, Sr. (G) BRETON SANCHEZ, Sr. (G) VARGAS SAILLANT, Sr.(T/W)

El Salvador

CASTRO GRANDE, Sr. (G)
HUIZA CISNEROS, Sr.(T/W)

Emirats arabes unis/United Arab Emirates/Emiratos Arabes Unidos

AL-MOUHAIRI, Mr. (G)
AL-ABDOULI, Mr. (G)
AL-GAIZI, Mr. (E)

Erythrée/Eritrea

WOLDEYOHANNES, Mr. (G)

Espagne/Spain/España

LOPEZ MONIS, Sr. (G)
FERRER DUFOL, Sr. (E)

Estonie/Estonia

JOONSAAR, Ms. (G)
HINDOV, Ms. (G)
PÄÄRENDSON, Ms. (E)

Etats-Unis/United States/Estados Unidos

SPRING, Mr. (G)
POLASKI, Ms. (G)
FISHMAN, Mr.(T/W)

Ethiopie/Ethiopia/Etiopía

TEFERA, Ms. (G)
ANDARGE, Ms. (G)

Fidji/Fiji

BALEIKANACEA, Mr. (G)
KURUDUADUA, Mr. (G)

Finlande/Finland/Finlandia

SALMENPERÄ, Mr. (G)
RAIVIO, Ms. (G)
HUTTUNEN, Mr. (E)
AHOKAS, Ms.(T/W)

France/Francia

LAVERGNE, M. (G)
BENHAMOU, Mme (E)

Gabon/Gabón

ELLA MENIE, M. (G)
NDONG-NANG, M. (G)
ABOUGHE OBAME, M. (E)

Ghana

WUDU, Mr. (G)

Grèce/Greece/Grecia

LAIYOU-SPANOPOULOU, Mme (G)
CHRYSANTHOU, Mme (G)
TSOUMANI-SPENTZA, Mme (E)
DASSIS, M.(T/W)

Guatemala

ARENALES FORNO, Sr. (G)
RODRIGUEZ MANCIA, Sra. (G)
PRETI JORQUIN, Sr. (E)
GONZALEZ, Sr.(T/W)

Hongrie/Hungary/Hungria

HERCZOG, Mr. (G)
VARGA, Mr. (G)
ROLEK, Mr. (E)
GYÖRGY, Mr.(T/W)

Inde/India

THAKKAR, Mr.(T/W)

Indonésie/Indonesia

SITUMORANG, Mr. (G)

Irlande/Ireland/Irlanda

JESTIN, Mr. (G)

Islande/Iceland/Islandia

GUNNSTEINSDÓTTIR, Ms. (G)
JÓNSSON, Mr. (G)
MAGNÚSSON, Mr. (E)

Israël/Israel

WAXMAN, Mr. (G)

Italie/Italy/Italia

SALIMEI, M. (G)

Japon/Japan/Japón

HARAGUCHI, Mr. (G)
NAKANO, Mr. (G)
SUZUKI, Mr. (E)

Jordanie/Jordan/Jordania

SHAHATEET, Mr. (G)
ASFOUR, Mr. (E)

Kazakhstan/Kazakhstan

TASHIBAYEV, Mr. (G)

Kenya

KYUNGU, Mr. (G)

Koweït/Kuwait

AL ME'DHADI, Mr. (G)

Lesotho

MATHIBELI, Mr. (G)
MAKEKA, Mr. (E)

Lettonie/Latvia/Letonia

PAVELSONS, Mr. (G)

Liban/Lebanon/Líbano

ISMAIL, M. (G)
EL HAJ HASSAN, M. (G)
GHOSN, M.(T/W)

Jamahiriya arabe libyenne/Libyan Arab Jamahiriya/Jamahiriya Arabe Libia

DERBI, Mr. (G)

Luxembourg/Luxemburgo

SCHOLTUS, Mme (G)
FABER, M. (G)
KIEFFER, M. (E)
GOERGEN, Mme(T/W)

Madagascar

PASEA, Mme (G)

Malaisie/Malaysia/Malasia

MUNUSAMY, Mr. (G)

Malawi

ANTONIO, Mr.(T/W)

Malte/Malta

PULLICINO, Mr. (G)
AZZOPARDI, Mr. (G)
ZARB, Mr.(T/W)

Maroc/Morocco/Marruecos

KARMOUNI, M. (G)

Maurice/Mauritius/Mauricio

JOLIE, Mr. (G)
SADIEN, Mr.(T/W)

Mauritanie/Mauritania

KANE, M. (G)

Mexique/Mexico/México

ROVIROSA, Sra. (G)
ORNELAS, Sra. (G)
DE REGIL, Sr. (E)

Namibie/Namibia

SCHLETTWEIN, Mr. (G)
NGHIYOONANYE, Ms. (G)
TRUEBODY, Mr. (E)

Norvège/Norway/Noruega

VIDNES, Mr. (G)
BRUAAS, Mr. (G)
OYNA, Mr. (E)
BUVERUD PEDERSEN, Ms.(T/W)

Nouvelle-Zélande/New Zealand/Nueva Zelandia

CRENNAN, Ms. (G)
ROUTLEDGE, Ms. (G)

Oman/Omán

AL-AMRI, Mr. (G)
ABDUWANI, Mr. (G)

Ouganda/Uganda

OGARAM, Mr. (G)
LAPENGA, Mr. (E)

Pakistan/Pakistán

HUSSAIN, Mr. (G)

Panama/Panamá

LEDEZMA VERGARA, Sr. (G)

Pays-Bas/Netherlands/Paises Bajos

VAN DER HEIJDEN, Mr. (G)
SCHRAMA, Mr. (G)
HUNTJENS, Mr. (E)

Pérou/Peru/Perú

BACA CORDOVA, Sra.(T/W)

Philippines/Filipinas

IMSON, Mr. (G)
VARELA, Mr. (E)
EDRALIN, Mr.(T/W)

Pologne/Poland/Polonia

BORUTA, Ms. (G)
JAKUBOWSKI, Mr. (G)
ZAJAC, Mr. (E)

Portugal

RIBEIRO LOPES, M. (G)
BARCIA, M. (G)
FERNANDES SALGUEIRO, M. (E)
DE CARVALHO, M.(T/W)

Qatar

AL-KHULAIFI, Mr. (G)
AL HAYDER, Mr. (G)
AL-HAJRI, Mr.(T/W)

Royaume-Uni/United Kingdom/Reino Unido

NIVEN, Ms. (G)
WARRINGTON, Mr. (G)
LAMBERT, Mr. (E)

Fédération de Russie/Russian Federation/Federación de Rusia

LUKYANENKO, Mr. (G)
PIROGOV, Mr. (G)

Saint-Marin/San Marino

MANUZZI, M. (G)
BIGI, Mme (G)
VAGNINI, M. (E)
FELICI, M.(T/W)

Seychelles

MACGAW, Ms. (G)

Slovaquie/Slovakia/Eslovaquia

VAVRO, Mr. (G)

Slovénie/Slovenia/Eslovenia

ZIDAR, Mr. (G)
MIKLIC, Mr.(T/W)

Soudan/Sudan/Sudán

YOUSIF HAYDOUB, Mr. (G)
EL HASSAN, Mr. (G)
EL GURASHI, Mr. (E)

Sri Lanka

MADIHAHEWA, Mr. (G)
DASANAYAKE, Mr. (E)
SUBASINGHE, Mr.(T/W)

Suède/Sweden/Suecia

JONZON, Mr. (G)
WIKLUND, Ms. (G)
WAHLSTRÖM, Mr. (E)

Suisse/Switzerland/Suiza

ELMIGER, M. (G)
BRUPBACHER, M. (G)
BARDE, M. (E)

Suriname

VAN OMMEREN, Mr. (E)

Swaziland/Swazilandia

GININDZA, Mr. (G)
MNDZEBELE, Mr. (G)
HLOPHE, Mr. (E)
SITHOLE, Mr.(T/W)

République-Unie de Tanzanie/United Republic of Tanzania/República Unida de Tanzania

MAENDA, Mr. (E)

République tchèque/Czech Republic/República Checa

FUCHS, Mr. (G)
PINTÉR, Mr. (G)
DRBALOVÁ, Ms. (E)
BERAN, Mr.(T/W)

Thaïlande/Thailand/Tailandia

ANANTAGOOL, Ms. (G)
NAKCHUEN, Mr. (G)
WICHITRAKORN, Mr. (E)
SUBSARN, Mr.(T/W)

Trinité-et-Tobago/Trinidad and Tobago/Trinidad y Tabago

RICHARDS, Ms. (G)
HILTON CLARKE, Mr. (E)

Tunisie/Tunisia/Túnez

CHOUBA, Mme (G)
KCHAOU, M. (G)
M'KAISSI, M. (E)
TRABELSI, M.(T/W)

Turquie/Turkey/Turquía

ISIK, Mr. (G)
AKSAHIN, Mr. (G)
CENTEL, Mr. (E)

Ukraine/Ucrania

MAYKO, M. (E)
CHILOV, M.(T/W)

Uruguay

IRRAZABAL, Sr. (G)
DELGADO, Sr. (G)

Venezuela

CORRALES LEAL, Sr. (G)
GALUMCH, Sr.(T/W)

Viet Nam

NGUYEN THANH, Mr. (G)
VU LAM, Mr. (G)
NGUYEN TIEN, Mr. (E)
NGUYEN AN, Mr.(T/W)

Yougoslavie/Yugoslavia

BOSKOVIC-PRODANOVIC, Mrs. (G)

Zimbabwe

MUSEKA, Mr. (G)

**Contre/Against/En
contra: 3**

Roumanie/Romania/Rumania

COSTACHE, M. (E)
NEAGOE, M.(T/W)

République arabe syrienne/Syrian Arab Republic/República Árabe Siria

SHAMSEDDINE, Mme (G)

**Abstentions/Abstentions/
Abstenciones: 3**

Cap-Vert/Cape Verde/Cabo Verde

VAZ, M.(T/W)

Emirats arabes unis/United Arab Emirates/Emiratos Arabes Unidos

ALMARZOOQI, Mr.(T/W)

Roumanie/Romania/Rumania

MAGHERUSAN, Mme (G)

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Dix-septième séance:</i>	
Ratification de conventions internationales du travail par les Bahamas et la Nouvelle-Zélande	1
Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion (<i>suite</i>)	1
<i>Orateurs:</i> M. Ith, M. Funes de Rioja, M. Garzón, M. Celi Vegas, M. Costache.	
Rapports de la Commission des finances des représentants gouvernementaux: Présentation, discussion et adoption	4
<i>Orateurs:</i> La Présidente, M. Elmiger (<i>Président et rapporteur de la commission</i>), M. Mora Godoy, M ^{me} Rovirosa, M ^{me} Saab, M. Li.	
Vote par appel nominal sur la résolution concernant les arriérés de contributions de la République centrafricaine	7
Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion (<i>suite</i>)	7
<i>Orateurs:</i> M. Asfour, M. Pinto Pereira, M ^{me} Portocarrero, M. Maroni, M. Danenov, M. Dantas Dos Reis, M. Tungamwese, M. Thakkar, M. Subasinghe, M. Djemam, M. Genda, M. López, M. Oswald.	
<i>Dix-huitième séance:</i>	
Ratification d'une convention internationale du travail par Singapour et Malte	17
Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion (<i>suite et fin</i>)	17
<i>Orateurs:</i> M. Niyongabo, M. Klein, M. Irumba, M. Parrot, M. Zarb, M. Jennings, M. Goodleigh, M. Hoff, M. Rasmy, M ^{me} Lukiana Mufwankolo, M. Kyritsis, M. España Smith, M. De Arbeloa, M. Martínez, M. Vongdara, M. Chacón Díaz, M. Echavarría Saldarriaga, M. Tetabea.	
Vote par appel nominal sur la résolution concernant les arriérés de contributions de la République centrafricaine: Résultats	32
<i>Vérification des pouvoirs:</i>	
Deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	35